

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 06 MAI 2026

02-11- Objet : SAEML « SEM ALBRET » – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

N° Ordre : DE-060-2026

Rapporteur : Alain Lorenzelli, Président

Nomenclature : 5.3.4 Désignation de représentants - autres

L'an deux mille vingt-six, le 6 mai à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Le Nomdieu, après convocation régulière du Président du 29 avril 2026, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (48) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Aurélia BONA

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Anaïs BOSIO et M. Christophe SANS

Calignac : Mme Stéphanie DAVID

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : Mme Pascale DOUCET-SAVARY et M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Joannie CARRERE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Samuel LARIGALDIE

Lasserre : Mme Diane ROUX-DELAGARDE

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO, Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Anne LAVERNY et M. Jean-Louis CARLESSO

Moncaut : Mme Danièle RUFINO

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Patrick FERRI

Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Najet EL KHAIRI, Marie-Ange PRADO et MM Serge ARNAUNÉ, Daniel ESSERTEL, Hugues DAVID, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE, Jean-François TUFFERY, Manuel VICENTE

Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. François DUPRAT

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint-Pé-Saint-Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Alain BELLO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : M. Jérôme MOUCHET

Membres absents ayant donné procuration (5) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Ludovic BIASOTTO et M. Michel DAUNES à Mme Aurélia BONA

Lavardac : Mme Hélène DEMESTE à Mme Isabelle SALIS

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY à M. Serge ARNAUNÉ, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à Mme Najet EL KHAIRI

Membres absents excusés (0) :

Membres absents non excusés (0) :

Secrétaire de séance : M. Nicolas Lacombe a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers	
En exercice : 53	
Présents : 48	Votants : 53
Absents : 5	- Dont « pour » : 53
- Dont suppléé : 0	- Dont « contre » : 0
- Dont représentés : 5	- Dont abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la SEM ALBRET,
Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la délibération DE-054-2021 du 19 mai 2021 portant sur la constitution de la SEM Albret, la prise de participation d'Albret Communauté et la désignation de ses représentants ;

Vu la délibération DE-100-2023 du 15 novembre 2023 relative à la mise à jour de la liste des représentants d'Albret Communauté auprès de la SEM Albret ;

Le Président rappelle qu'Albret Communauté, engagée dans le programme Territoire à Energie Positive (TEPOS) depuis 2018, avec pour objectif d'atteindre l'autonomie énergétique en 2050 (plusieurs actions sont ainsi menées afin de réduire la consommation d'énergie et d'augmenter la production d'énergies renouvelables sur le territoire). Dans ce cadre, Albret Communauté a souhaité se doter d'une Société d'Economie Mixte Locale (SEML) ayant pour objet principal la mise en œuvre opérationnelle de la démarche initiée. Ainsi, quatre partenaires techniques ont rejoint la Communauté de Communes dans ce projet et ont participé au capital social de départ de 500k€ pour créer la SEML Albret le 2 juillet 2021.

Le conseil d'administration est composé de 16 membres. En son sein, Albret Communauté dispose de 8 sièges à ce Conseil, désignés par le conseil communautaire.

Considérant les élections municipales de mars 2026 et par voie de conséquence le renouvellement de l'assemblée du conseil communautaire ;

Vu le renouvellement du conseil communautaire, installé lors de la séance du 22 avril 2026 ;

Considérant les modalités de désignation visées par l'article L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT,

Monsieur le Président rappelle que l'organe délibérant peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

En conséquence, Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de ne pas procéder par vote à bulletin secret,

Il convient de désigner les 8 membres du conseil communautaire qui siégeront au conseil d'administration de la SEM Albret.

Le Conseil Communautaire
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **De ne pas procéder** par un vote à bulletin secret ;

► **De désigner** les membres suivants afin de représenter Albret Communauté au conseil d'administration de la SEM Albret :

- Alain BELLO,
- Nicolas CHOISNEL,
- Hugues DAVID,
- Jean-Louis LALAUDE,
- Alain LORENZELLI,
- Thierry PLANTÉ,
- Michel SABATHIER,
- Didier SOUBIRON.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président



Nicolas Lacombe
Secrétaire de séance



Publication le : 11 MAI 2026